Régie de l'assurance maladie Québec

INFOLETTRE

www.ramq.gouv.qc.ca

381

À l'intention des développeurs de logiciels – Pharmacie *8 février 2019*

Modification règlementaire en vigueur le 11 février 2019

Une modification règlementaire entre en vigueur le **11 février 2019** et concerne la couverture d'assurance de l'infliximab.

Une nouvelle version du fichier valideur de la *Liste des médicaments* reflétant ces changements est disponible par les services en ligne de la Régie. Vous devez donc utiliser le fichier ESR2_FIC_VAL_20190207-141918.dat.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec madame Marie-France Beaulieu au 418 682-5122, poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires